



DÉPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 16  
Nombre de votants : 22  
Date de convocation : 15 novembre 2024

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 21 novembre 2024**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE (a procuration pour M. DARRIBEYROS), Mme REBECHE (a procuration pour Mme GARBAY), M. GOSELIN, Mmes COURROS, ZELLER, MM. BRUEY (a procuration pour Mme CHAPUIS), DAUBA, Mme LAPORTE (a procuration pour Mme THIEBLIN), M. FAUVEL (procuration pour M. MAULNY), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN (a procuration pour Mme GORGES-LANDES), HERDUAL, DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

**Etaient excusés :** M. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mmes THIEBLIN (a donné procuration à Mme LAPORTE), CHAPUIS (a donné procuration à M. BRUEY), GARBAY (a donné procuration à Mme REBECHE), M. MAULNY (a donné procuration à M. FAUVEL), Mme GORGES-LANDES (a donné procuration à Mme PARTOUCHE-SEBBAN).

**Était absent :** M. DELAS.

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance E**

**Délibération n°12**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Commune de TARTAS – octroi d'une subvention à l'association Club Taurin TARTAS-BEGAAR**

Comme chaque année, et après avis du conseil d'exploitation de la Régie des fêtes et animations, il est proposé :

- D'attribuer au Club Taurin TARTAS BEGAAR, une subvention d'un montant de 1 356 €, liée au déroulement des fêtes de TARTAS 2024.
- D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.

Il est précisé que les crédits sont prévus au chapitre concerné, sur le budget annexe de la Régie des fêtes et animations pour l'année 2024.

**Après en avoir délibéré**

**Ouï l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



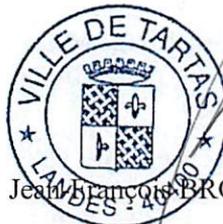
**ATTRIBUE** au Club Taurin TARTAS BEGAAR, une subvention d'un montant de **1 356 €**, liée au déroulement des fêtes de TARTAS 2024.

**AUTORISE** M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.

Il est précisé que les crédits sont prévus au chapitre concerné, sur le budget annexe de la Régie des fêtes et animations pour l'année 2024.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,  
  
Aude PANTOUICHE-SEBBAN

Le Maire,  
  
Jean-Benoît BROQUÈRES